

Lutte contre la vie chère : Un accord historique signé entre la CTM, l'Etat, les parlementaires, les distributeurs et les importateurs grossistes

Prix baissés sur près de 7 000 produits, prix contrôlés, gel des taux de marges, transparence, fonds de continuité territoriale, soutien aux agriculteurs locaux

Matinik, 16 Oktob 2024

À l'issue de la septième table ronde de négociations, un accord historique a été trouvé par la Collectivité Territoriale de Martinique, la Préfecture, les parlementaires présents, l'Association des Maires et les acteurs de la chaîne de distribution (distributeurs, grossistes, transporteurs...) sur les **28 points du protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère**.

Cette signature qui intervient après plus de 60 heures de négociation et de travail technique ces derniers jours, répond à un impératif de responsabilité et de défense des intérêts de la Martinique et de tous les Martiniquais.

Cet accord comprend des mesures inédites qui permettront de baisser les prix, d'améliorer la transparence, de renforcer la production agricole locale et de favoriser le pouvoir d'achat des familles martiniquaises.

Parmi les principales mesures validées :

- **Une baisse moyenne de 20% sur le prix de près de 7 000 produits très consommés** par les familles (lait, pâtes, lentilles, haricots, sardines, thon, ailes de dinde, beurre, huile, fromage râpé, pommes, couches pour bébé, dentifrice, rasoir, papier toilette, lait pour bébé...)
- **La réduction du différentiel moyen des prix de l'alimentaire entre l'Hexagone et la Martinique pour atteindre un différentiel compris entre 5 et 25%** (actuellement ce différentiel moyen est de 40%)
- **Le gel et l'encadrement des marges** des distributeurs et des grossistes pour éviter les excès
- La suppression de l'octroi de mer sur 54 familles de produits et la suppression de la TVA sur 69 familles de produits de grande consommation
- La création d'un fonds de compensation du fret financé par l'Etat et le transporteur CMA CGM **pour diminuer les frais d'approche** des produits alimentaires
- Le renforcement des services de l'Etat pour davantage de **contrôle des prix et des marges des distributeurs et importateurs grossistes, avec des vérifications tous les 6 du mois**
- **Le soutien aux agriculteurs locaux dans le cadre d'un contrat de transition agro-écologique qui prévoit un accompagnement de 2 millions d'euros dès 2025**, pour renforcer la diversification agricole
- Un gel de la création de nouvelles surfaces de distribution alimentaire de plus de 1000m2 pendant 10 ans pour protéger les commerces de proximité
- L'élargissement de l'aide au fret pour les produits bruts à transformer en provenance des pays de la CARICOM et des Amériques.

Les dispositions de ce protocole d'accord seront mises en œuvre successivement à compter du 1^{er} janvier 2025 pour tenir compte des délais réglementaires et législatifs (vote du budget national et du budget CTM 2025).

Pour rendre compte régulièrement aux Martiniquais, un calendrier précis sera défini. **Les signataires se sont engagés à mettre en place un suivi du protocole chaque trimestre.**